



Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Santé publique

Evaluation des préparatifs pour Ebola dans le secteur de la santé en Suisse

Prise de position de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Contexte

Les premiers cas d'infection par le virus Ebola sont apparus au Libéria fin 2013 ; ils n'ont été découverts qu'au printemps 2014. Il s'ensuivit une flambée épidémique d'une ampleur sans précédent dans trois pays d'Afrique de l'Ouest : la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Une propagation du virus au-delà de la région touchée était possible à tout moment, mais l'OFSP a toujours estimé que le risque d'infection consécutive à « l'importation » du virus en Suisse était très faible.

Face à l'ampleur de l'épidémie et compte tenu des dommages que pouvait provoquer l'apparition d'un cas en Suisse, l'OFSP a constitué un groupe de travail (*task force*) en août 2014. Celui-ci était chargé, en collaboration avec des partenaires suisses et étrangers, de coordonner, d'une part, les mesures à prendre pour éviter l'introduction du virus sur notre territoire et, d'autre part, les préparatifs à mettre en place pour gérer d'éventuels cas en Suisse.

Evaluation des préparatifs pour Ebola dans le secteur de la santé en Suisse

Début 2015, l'OFSP et la CDS ont mandaté le Büro Vatter, spécialisé dans la recherche et le conseil en politique, afin d'évaluer la capacité de la Suisse à faire face au risque d'infection par le virus Ebola. L'évaluation porte sur les aspects suivants :

1. organisation, ressources, déroulement des tâches (processus) et collaboration au sein de l'OFSP
2. adéquation des mesures prises dans différents domaines
3. coordination et collaboration entre l'OFSP et ses partenaires, questions liées au financement et à l'indemnisation des frais d'investissement et de prise en charge
4. adéquation des bases légales (loi sur les épidémies en vigueur [LEp], nouvelle LEp dès 2016)

Au vu des résultats obtenus, des recommandations ont été formulées dans la perspective de situations de crise comparables dans le secteur de la santé (peu de cas mais des exigences élevées en matière de soins médicaux).

Résultats de l'évaluation

Organisation de la gestion de crise à l'OFSP

Il ressort de l'évaluation que la constitution du groupe de travail de l'OFSP ainsi que l'organisation et les processus mis en place étaient globalement appropriés et judicieux. Le potentiel d'optimisation porte en premier lieu sur le rattachement du groupe de travail aux structures de l'OFSP et sur la charge de travail des collaborateurs, parfois trop importante et s'étalant sur une trop longue période.

Adéquation des mesures prises

Les mesures prises dans les différents domaines ont été évaluées à l'aune des critères de la nécessité, de l'adéquation, de l'efficacité, de la pertinence temporelle et de l'efficacité :

Les personnes et les organisations interrogées ont été unanimes sur la nécessité absolue des mesures prises. Les préparatifs de l'OFSP et de ses partenaires concernant les mesures non médicales (p. ex. : celles qui concernent les employés d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales [ONG] arrivant en Suisse ou l'information et la communication provenant de l'OFSP) ont fait leurs preuves. Par contre, les mesures relatives aux soins médicaux ont été jugées moins bonnes au plan de leur adéquation, de leur efficacité et, en partie, de leur efficacité. En effet, les médecins cantonaux et les hôpitaux en particulier ont critiqué le manque de coordination et de pilotage à l'échelon supérieur dans les secteurs de la prise en charge du patient, du diagnostic clinique dans les hôpitaux et du transport des patients. Une autre critique négative concerne le calendrier de mise en œuvre des mesures. La mise à disposition tardive des capacités requises pour les soins médicaux était due en premier lieu au manque de clarté des directives émanant de la Confédération et à l'important travail de préparation effectué dans les hôpitaux (transformations des hôpitaux, adaptation des processus, formations, etc.).

Coordination par l'OFSP et collaboration de l'OFSP avec ses partenaires

La collaboration et la coordination entre l'OFSP et les différentes autorités fédérales, les ONG internationales et l'Union européenne (UE) ont bien fonctionné. Par contre, la répartition des compétences entre l'OFSP et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) ou entre l'OFSP et le Service sanitaire coordonné (SSC) était parfois peu claire. Les hôpitaux, quant à eux, n'étaient globalement pas satisfaits de la collaboration avec l'OFSP et ont souhaité un renforcement du rôle directeur de l'office.

Adéquation des bases légales

Les personnes interrogées se sont montrées dans l'ensemble plutôt critiques concernant l'adéquation de la loi sur les épidémies (LEp) face aux événements liés à Ebola. L'accent a été mis avant tout sur la nécessité de renforcer le rôle directeur et la fonction de coordination de la Confédération pour gérer ce type de situation.

Cette demande sera prise en compte, dans une certaine mesure, dans la nouvelle loi sur les épidémies, et les personnes interrogées ont des attentes sur ce point.

Appréciation des mandats concernant l'évaluation

L'évaluation a été effectuée scrupuleusement, avec le concours de tous les principaux acteurs et partenaires. Le rapport d'évaluation constitue une base utile, d'une part pour continuer à améliorer l'organisation de la gestion de crise à l'OFSP et les processus qui y sont associés, d'autre part pour procéder aux nécessaires adaptations du système de santé suisse afin d'être prêt, à l'avenir, à affronter des situations comparables et d'être en mesure d'agir de manière appropriée et efficace pour protéger la santé publique.

Les évaluateurs ont formulé des recommandations claires et fondées ; les mandats, c'est-à-dire l'OFSP et la CDS, en prennent bonne note.

Prochaines étapes

Organisation de la gestion de crise à l'OFSP

Les recommandations relatives à l'organisation de l'OFSP dans les situations de crise sont d'ores et déjà reprises dans le manuel de gestion de crise de l'office. Le manuel sera approuvé par la direction de l'OFSP fin 2015. Parallèlement, un concept de formation au contrôle permanent et au développement constant de l'organisation de gestion de crise et des processus doit également être défini, lequel concept prendra en compte les recommandations de l'évaluation.

Mesures relatives au système de santé suisse

Un groupe de travail, constitué de représentants de la Confédération, des cantons et des hôpitaux, a été créé et placé sous la direction de la CDS afin de traiter une question centrale de l'évaluation : de quels moyens la Suisse doit-elle se doter pour affronter des situations similaires (infrastructures et financement) ? L'objectif du groupe de travail sera de clarifier non seulement la question des prestations préparatoires nécessaires, mais également celle de leur financement, et de faire des propositions pour la mise en œuvre.

Les questions relatives à une meilleure coordination entre la Confédération et les cantons et au renforcement du rôle directeur de l'OFSP seront traitées par l'organe de coordination dont la création est prévue dans la nouvelle loi sur les épidémies.

La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation est définie comme une mesure stratégique de la division Maladies transmissibles pour 2016 et les années suivantes.

Office fédéral de la santé publique
Directeur

Pascal Strupler

Conférence suisse des directrices et
directeurs cantonaux de la santé
Secrétaire central

Michael Jordi